



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 101 b) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport décrit les activités menées de juillet 2006 à juin 2007 par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Au cours de cette période, le Centre et ses partenaires ont fourni une assistance aux États de la région dans différents domaines : mesures concrètes de désarmement, renforcement des capacités, sensibilisation, établissement des rapports nationaux sur les instruments liés aux armements et la création de mécanismes propres à faciliter l'application des instruments internationaux de désarmement. Le Centre leur a également donné des occasions de débattre entre eux pour qu'ils puissent plus aisément adopter des positions communes sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération.

À l'appui de la politique tendant à ce que les organismes des Nations Unies fonctionnent comme une seule entité, il a par ailleurs continué d'étudier les moyens de créer des synergies et d'intensifier les efforts qu'il mène en collaboration avec les entités de l'ONU et/ou des organisations internationales et non gouvernementales pour que les États soient mieux à même d'atteindre leurs objectifs de désarmement et de développement.

* A/62/50.



Pour que le Centre puisse continuer à répondre aux demandes d'assistance des États de la région, dont le nombre a augmenté considérablement au cours des dernières années, il demeure indispensable que ses opérations bénéficient de ressources de base.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Fonctionnement et mandat	3	3
III. Activités	4–12	3
A. Aider à l'application des mesures de désarmement	13–22	5
B. Contribuer à instaurer une confiance mutuelle	23–25	7
C. Inscrire le désarmement dans une perspective sociale	26–27	7
D. Renforcer au maximum la sécurité publique	28–42	7
E. Promotion d'une culture de la paix	43–46	10
IV. Effectifs, financement et administration	47–52	11
V. Observations et conclusions	53–60	13
 Annexes		
I. État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour l'exercice 2006		14
II. Activités prévues du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour lesquelles des fonds sont sollicités		15

I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/92 du 6 décembre 2006, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'apporter au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes tout l'appui nécessaire, dans la limite des ressources existantes, pour lui permettre de mener à bien son programme d'activité conformément à son mandat, et de lui rendre compte, à sa soixante-deuxième session, de l'application de la résolution.

2. Le présent rapport a été établi en application de cette demande et porte sur les activités menées par le Centre de juillet 2006 à juin 2007. On trouvera, à l'annexe I, un état financier du fonds d'affectation spéciale de celui-ci pour l'année 2006. On trouvera également, à l'annexe II, un résumé succinct de certaines des activités prévues par le Centre pour lesquelles il faut trouver un financement.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a son siège à Lima (Pérou), a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1986. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

III. Activités

4. Au cours de la période à l'examen, le Centre a observé que les demandes d'assistance des États Membres évoluaient et n'étaient plus de même nature. Elles portaient, non plus tant sur l'application des « mesures de désarmement traditionnelles », c'est-à-dire, par exemple, sur la rédaction de rapports nationaux, la destruction d'armes et l'organisation de réunions régionales préparatoires à l'application de traités et autres instruments juridiques, que sur les besoins de sécurité publique et humaine. Elles étaient plus souvent axées sur le renforcement des capacités, la création de commissions nationales multisectorielles, la bonne gouvernance, l'éducation dans le domaine de la paix et l'intégration des questions relatives au désarmement dans celles relatives au développement.

5. En raison de cette nouvelle orientation, le Centre n'a plus tout à fait les mêmes partenaires. Il continue à travailler en étroite collaboration avec les ministères des affaires étrangères et de la défense de la région, mais collabore également avec les ministères de l'intérieur, de la sécurité publique, de la santé, de l'éducation, et du développement international ainsi qu'avec des organismes d'aide.

6. Afin d'être en mesure de répondre efficacement aux nouvelles demandes qui lui sont adressées, d'éviter les doubles emplois et d'utiliser au mieux les fonds dont il dispose, il a élaboré une politique fondée sur des partenariats et des alliances stratégiques qui doit lui permettre de jeter les fondations d'une assistance à long terme aux États.

7. Cette politique a pour fondements sa coordination et sa collaboration avec les organismes des Nations Unies, qui sont essentielles. En 2006-2007, il a mené, au sein du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, un certain nombre d'activités qui ont facilité la planification interorganisations et renforcé l'unité d'action des organismes des Nations Unies. Il a notamment constitué des partenariats stratégiques avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires politiques, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

8. En 2006-2007, ses programmes d'assistance ont été incorporés dans les cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de deux États supplémentaires de la région, à savoir la Jamaïque et Trinité-et-Tobago. Sa collaboration avec les bureaux de pays du PNUD s'est étendue à plus de 11 bureaux de la région (ceux du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de la Jamaïque, du Guatemala, du Pérou, du Paraguay, de la République dominicaine, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et du Venezuela). La plupart des activités entreprises dans le cadre de cette coopération visaient à faire prendre en considération les questions relatives au désarmement et au développement dans les mesures d'aide à la sécurité publique prises sur le terrain. Dans certains cas – en Colombie et en Jamaïque, par exemple, de nouveaux fonctionnaires ont été recrutés dans les bureaux de pays. Le Centre a également participé aux activités de coordination interorganisations qui avaient pour but de formuler des mesures communes de répression de la violence et de la criminalité dans le nord de l'Amérique centrale.

9. Le Centre a par ailleurs renforcé sa coordination avec les organisations régionales et la coordination entre celles-ci afin de renforcer les synergies et d'éviter les doubles emplois. Il a redonné vigueur à ses alliances stratégiques avec des partenaires régionaux tels que l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et la Communauté andine en menant avec eux des activités sur le terrain. Tout au long de la période à l'examen, il a également organisé de nombreuses réunions consultatives avec l'OEA, conformément au mémorandum d'accord qu'elle a conclu en 2001 avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, afin d'établir avec elle de solides relations de travail, tant sur le plan des politiques que sur le plan opérationnel.

10. L'année 2007 marque le dixième anniversaire de la signature de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Le Centre et l'OEA sont convenus de procéder ensemble à une analyse de l'impact de cette convention depuis son entrée en vigueur.

11. Dans le cadre de consultations qu'il a organisées en marge de la soixante et unième session de la Première Commission de l'Assemblée générale, le Centre a fait part aux responsables de l'application des lois, aux ONG et aux parlementaires de son expérience, de ses connaissances et de ses pratiques les plus éprouvées dans le domaine de la formation au renforcement des capacités de prévention du trafic illicite des armes à feu. De même, afin de renforcer la coopération Sud-Sud, il a tenu, du 24 au 26 octobre 2006 à Lima, des consultations avec le Centre régional

des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et les Divisions Afrique et Amérique latine de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) au cours desquelles il les a informés de son expérience dans ce domaine et des enseignements qu'il en a tirés.

12. Au cours de la période à l'examen, ses activités ont été axées sur cinq objectifs principaux, à savoir : aider à l'application des mesures de désarmement, contribuer à instaurer une confiance mutuelle, inscrire le désarmement dans une perspective sociale, renforcer au maximum la sécurité publique et promouvoir une culture de paix.

A. Aider à l'application des mesures de désarmement

13. La coopération entre les États Membres et les organisations intergouvernementales est indispensable à la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération. En ce qui concerne les armes de destruction massive, les États de la région d'Amérique latine et des Caraïbes ont continué à faire preuve de leur intérêt en la matière en renouvelant leur volonté d'appliquer la résolution 2107 (XXXV-0/05) de l'OEA intitulée « Les Amériques : région libre d'armes biologiques et chimiques ». Dans ce contexte, le Centre s'est allié notamment au Comité interaméricain contre le terrorisme, au Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes, pour créer des pôles régionaux qui puissent faciliter et promouvoir les échanges d'informations et les possibilités de coopération, comme cela est exposé ci-après.

1. Réseau d'assistance et de protection

14. Le Centre a célébré le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques en menant toute une série d'activités liées à l'universalisation de la Convention et à la promotion de son application dans toute la région. Ainsi, il a continué à appuyer le Conseil national pour l'interdiction des armes chimiques du Pérou en aidant techniquement à constituer le réseau régional d'assistance et de protection destiné à aider les États à appliquer l'article X de la Convention.

15. De plus, il a continué à coopérer avec l'OIAC aux fins de la constitution de ce réseau qui, une fois constitué, facilitera la collecte d'informations sur la formation, les équipements, l'appui médical et le personnel dont disposent les États dans l'éventualité d'une attaque chimique ou d'une menace d'attaque de cette nature dans la région.

2. Renouvellement de l'engagement des États de la région en faveur de la non-prolifération

16. En février 2007, les États de l'Amérique latine et des Caraïbes ont célébré le quarantième anniversaire du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). En marge de la cérémonie officielle que le Gouvernement mexicain a organisé à cette occasion, le 14 février 2007 à Mexico, le Centre a organisé, en coopération avec lui et avec le secrétariat du Traité, un forum dans le cadre duquel les participants ont débattu de

l'importance de la paix, du désarmement et de l'éducation en matière de non-prolifération.

17. Les résultats de ces débats trouveront leur expression écrite dans les recommandations que le Conseil d'administration du secrétariat du Traité de Tlatelolco et les États parties consultés ont formulées au sujet de l'élaboration d'un projet commun au Centre et au secrétariat du Traité, concernant l'éducation en matière de paix, de désarmement et de non-prolifération. Une série de consultations devant permettre de formuler dès que possible les activités à mener se tiendront dans le courant du reste de l'année.

3. Promotion de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU

18. L'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU a reçu une grande attention de la part des États de la région comme suite à la tenue de quatre ateliers régionaux et sous-régionaux depuis 2004, au Guatemala (2004), en Argentine (2005), au Pérou (2006) et en Jamaïque (2007). Le Centre a fourni un appui technique et logistique à l'organisation du séminaire organisé au Pérou et participé à l'atelier organisé dans la région des Caraïbes, en Jamaïque, en mai 2007.

19. Le séminaire organisé au Pérou, qui était intitulé « Appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU en Amérique latine et dans les Caraïbes » s'est tenu les 27 et 28 novembre 2006 à Lima. Accueilli par le Gouvernement péruvien, il a été organisé par le Département des affaires de désarmement, et parrainé par l'Union européenne et le Gouvernement espagnol.

20. Une cinquantaine de participants des milieux gouvernementaux, essentiellement d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'organisations internationales, régionales et sous-régionales y ont pris part. Ils ont examiné, entre autres choses, l'état actuel de l'application de la résolution 1540 (2004) dans la région, échangé des vues sur les expériences nationales et régionales en la matière et débattu des plans d'action à mettre en œuvre et des priorités à établir pour appliquer la résolution, ainsi que des besoins d'assistance et de coopération.

21. Grâce à la participation des experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004) au séminaire, les États ont pu obtenir des informations de première main sur la manière d'établir les rapports nationaux prescrits par la résolution et d'élaborer des plans d'action nationaux.

4. Le désarmement en tant qu'activité humanitaire

22. Du 23 au 25 mai 2007, la ville de Lima a accueilli une conférence mondiale qui avait pour but la création d'un instrument international interdisant les bombes à sous-munitions qui causent des préjudices inacceptables aux civils et à laquelle ont participé des représentants de 68 États – dont 13 d'Amérique latine et des Caraïbes – 10 organisations internationales et une trentaine d'organisations non gouvernementales. La participation du Centre à la conférence lui a permis de mieux comprendre l'évolution de la position des États sur la question à l'examen et de voir dans quels domaines il pourrait leur venir en aide à l'avenir.

B. Contribuer à instaurer une confiance mutuelle

23. La septième Conférence des ministres de la défense des Amériques, tenue en octobre 2006 a donné aux États d'Amérique l'occasion de renforcer leur engagement en faveur d'une paix et d'une sécurité durables. Le débat et le dialogue qui s'y sont tenus ont porté notamment sur l'utilité de la collaboration en cours pour la consolidation des valeurs démocratiques, le renforcement de la transparence, l'accroissement de la coopération bilatérale, notamment pour ce qui touche l'élaboration des politiques de défense et de sécurité, et la communication d'informations sur les achats de biens militaires.

24. Le Centre a participé à la Conférence et distribué les directives formulées par l'ONU au sujet des livres blancs de la défense qui servent de cadre à une collaboration et à une assistance conjointes pour l'élaboration, par exemple, du Livre blanc de la défense péruvien. Ces directives seront également utilisées dans le cadre de la coopération qui s'est engagée avec la République dominicaine aux fins de l'élaboration de son Livre blanc.

25. À l'occasion de la Conférence, le Centre et le Centre des études sur la défense des pays d'Amérique ont établi une relation stratégique en vue de promouvoir un dialogue entre les pays intéressés et d'examiner les liens entre les domaines d'action prioritaires des ministres de la défense des Amériques et les travaux en cours des États et des organisations régionales et internationales.

C. Inscrire le désarmement dans une perspective sociale

26. Le trafic illicite d'armes à feu nourrit la violence associée au trafic de drogues, au terrorisme et à la criminalité organisée et menace quotidiennement la sécurité publique en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les manifestations de violence armée causées par les armes à feu ne cessent de se multiplier dans la région, en particulier dans les grands centres urbains. La violence armée est une menace constante et croissante pour l'ordre social, la bonne gouvernance, la démocratie, voire l'état de droit.

27. Le Centre s'est employé à donner une dimension concrète à la notion de désarmement et de développement au cours de la période à l'examen en s'associant à des entités du PNUD – les bureaux de pays du Brésil, du Costa Rica et de la Jamaïque, notamment – pour concevoir et mettre en œuvre des projets de désarmement directement liés au développement des collectivités et à la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela a donné aux États de nouvelles occasions de renforcer l'action qu'ils mènent pour assurer une bonne gouvernance et la sécurité des citoyens, prévenir la violence armée et réformer le secteur de la sécurité. Une attention particulière, dont témoigne la collaboration du Centre avec le Comité interinstitutionnel costa-ricien sur les armes légères, a été accordée à l'analyse de l'impact de la violence armée dans plusieurs secteurs sociaux, en particulier ceux de l'éducation et de la santé.

D. Renforcer au maximum la sécurité publique

28. L'aide que le Centre a apportée aux États dans le domaine des armes à feu, des munitions et des explosifs vise à permettre de mieux contrôler le commerce légal de

ceux-ci et d'en prévenir le trafic illicite. Au cours de la période à l'examen, le Programme régional d'information du Centre s'est employé essentiellement à accroître l'efficacité des pouvoirs publics, à renforcer l'ensemble des services de police et à améliorer la coopération entre la société civile et les organismes publics de façon qu'ils puissent contrer efficacement les menaces que font peser le trafic des armes à feu et la violence et renforcer la sécurité publique.

29. En marge de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de combattre, prévenir et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York du 26 juin au 7 juillet 2006, le Centre a organisé une réunion des États intéressés et des membres du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères afin d'examiner avec eux le lien entre les approches suivies en matière de sécurité humaine et celles suivies en matière de sécurité publique pour éviter que la violence causée par les armes à feu entrave le développement des collectivités. Les membres du Mécanisme ont également examiné entre eux les moyens d'harmoniser les activités menées par le Mécanisme sur le terrain pendant la période à l'examen, au Brésil, en Colombie, en Jamaïque, au Paraguay, au Pérou, en République dominicaine, en Uruguay et au Venezuela.

1. Renforcer et harmoniser la législation nationale

30. Il est admis qu'une approche multisectorielle est nécessaire pour remédier efficacement au problème des armes à feu dans la région. Au cours de la période à l'examen, le Centre a reçu à cet égard, du Costa Rica, de la République dominicaine et du Pérou des demandes d'assistance technique aux fins de la création ou du renforcement de leurs commissions nationales multisectorielles des armes à feu. Il s'est agi de mettre en commun les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les compétences. Par ailleurs, la Bolivie, le Paraguay et le Pérou ont demandé une aide pour la révision de leurs législations nationales respectives sur les armes à feu et leur harmonisation avec les instruments régionaux et internationaux. À cet effet, le Centre a étudié et actualisé une analyse comparative des législations nationales de 19 pays d'Amérique latine, et procède actuellement à l'examen et à la mise à jour d'une analyse comparative analogue des législations d'États des Caraïbes.

2. Promouvoir l'échange d'informations

31. Pour répondre aux demandes sans cesse croissantes des États Membres concernant la collecte et l'échange de données détaillées et approfondies sur les questions relatives aux armes à feu, le Centre a continué de gérer et de tenir à jour ses outils d'information en ligne et ses bases de données contenant des informations sur toutes les législations et décrets pertinents relatifs aux armes à feu ainsi que sur les centres de liaison et activités en la matière dans la région.

32. Avec l'aide du Centre et au moyen des instruments d'information en ligne, le Gouvernement paraguayen a présenté son premier rapport national sur l'application de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, lors de la réunion du Comité consultatif pour la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, tenue le 19 avril 2007 à Washington. Le 23 juillet 2007, le Centre a mis la dernière

main à un programme d'aide analogue destiné au Pérou, qui devrait être présenté au Comité consultatif au cours de l'année 2007.

33. Un projet pilote novateur d'assistance, dirigé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (CASA), a permis au Centre de mettre au point en février 2007 un modèle factice de plate-forme électronique pour surveiller et promouvoir la mise en œuvre par les États du MERCOSUR du Protocole à la Convention interaméricaine relatif aux armes à feu. Cette initiative d'assistance interorganisations a aussi comporté une analyse comparative des législations des quatre États du MERCOSUR, plusieurs réunions consultatives et un atelier sous-régional à l'intention des États du MERCOSUR, organisé à Asunción du 6 au 8 novembre 2006, pour promouvoir la mise en œuvre du Protocole sur les armes à feu.

3. Améliorer le dispositif national de renforcement des capacités

34. Les États et les organisations non gouvernementales de la région se sont résolument engagés à resserrer leur coordination et à normaliser la formation dans le domaine de la répression du trafic illicite des armes à feu, étant entendu qu'un tel trafic exacerbe la violence associée au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée et au trafic de drogues.

35. Le Centre, en coordination avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Université pour la paix (UPEACE), a facilité la formation de 617 fonctionnaires aux techniques d'enquête au Brésil, en Colombie, en République dominicaine, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay. Avant la conclusion de cette initiative, 34 autres cours de formation seront organisés, dont plusieurs cours conjoints à l'intention de fonctionnaires venant de pays ayant des frontières communes; cette formation devrait améliorer la sécurité publique, en particulier dans les zones urbaines.

36. Ces cours de formation ont permis d'établir un réseau de plus en plus solide de responsables de la police, des douanes, de la magistrature, des forces armées et d'autres entités. Rien qu'au Paraguay, plus d'un millier d'armes à feu, plus de 3,6 millions d'unités de munitions et plus de 1 650 000 pièces détachées et matériels connexes illicites ont été saisis.

37. Le souci de l'égalité des sexes est devenu une composante intersectorielle de toutes les initiatives de renforcement des capacités du Centre. Plus de 40 femmes appartenant aux services de répression du Brésil, de la Colombie, de la République dominicaine, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay ont reçu une formation aux techniques d'enquête sur le trafic d'armes. Le Centre ne cesse de promouvoir activement la participation des femmes à la direction de la formation des formateurs aux postes de commandement conjoint. Au cours de la période à l'examen, des fonctionnaires féminins étaient à la tête de postes de direction au Brésil, en Colombie, en République dominicaine et au Pérou.

38. Une autre initiative en matière d'égalité des sexes appuyée par le Centre a trait à une méthodologie de formation actuellement appliquée pour favoriser le dialogue entre divers acteurs qui conçoivent les politiques et encouragent à lutter contre le trafic d'armes à feu. À cet égard, le Centre a organisé, à Asunción, du 21 au 25 mai 2007, un atelier national d'une semaine à l'intention des représentants du Congrès

paraguayen et de leurs conseillers sur la formulation d'une législation relative aux armes axée sur les femmes et les jeunes.

39. Cette activité prévoyait aussi un atelier d'une journée à l'intention de la communauté des organisations non gouvernementales au Paraguay, consacré à l'examen de questions d'intérêt commun liées au trafic d'armes, qui a été pour les organisations non gouvernementales l'occasion d'examiner les moyens de donner corps à leurs propositions dans des politiques publiques. Dans ce contexte, le Centre a accepté de faciliter l'organisation de quatre ateliers nationaux sur l'Initiative d'échange parlementaire, et de 15 ateliers nationaux sur le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales, en Colombie et à la Jamaïque.

4. Désarmement préventif

40. La destruction des armes est une mesure de désarmement concrète très efficace pour prévenir le trafic d'armes. Il importe aussi de mieux gérer les stocks dans la mesure où leur protection s'en trouve assurée. Pour promouvoir plus avant la notion de désarmement préventif et favoriser les échanges d'informations entre les États de la région, l'Organisation des États américains et la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO) ont organisé les 8 et 9 novembre 2006, à Santiago, avec l'appui du Centre, un séminaire régional sur la destruction des armes.

41. Conformément au mandat énoncé dans la résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains AG/RES.2108 (XXXV-O-05), l'Organisation des États américains et le Centre ont été en contact étroit pour faciliter l'élaboration d'un manuel de pratiques optimales en matière de destruction d'armes et de gestion des stocks, à l'usage d'une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux devant se tenir au cours du deuxième semestre de 2007.

42. Pour faciliter le passage de la théorie à la pratique en matière de gestion des stocks d'armes, le Centre et ses partenaires ont pris l'initiative d'un programme d'assistance à long terme à l'intention du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay, pour améliorer la sécurité des installations de stockage d'armes à feu, de munitions et d'explosifs et fournir des directives sur la gestion intégrée sûre et sans danger de ces installations.

E. Promotion d'une culture de la paix

43. Pour marquer la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde et sensibiliser le public à la nécessité d'une nouvelle approche en matière de désarmement, le Centre a continué de promouvoir l'intégration de l'éducation pour la paix dans les activités communautaires et scolaires menées dans la région.

44. Le 25 mai 2007, le Centre a lancé, à Asunción, un vidéoclip intitulé « Peace soldier » (Soldat de la paix), présentant une chanson qui célèbre et encourage une culture de la paix et de la non-violence tout en soulignant l'importance du règlement des conflits par des moyens pacifiques. Ce vidéoclip a introduit dans le programme d'éducation pour la paix et le désarmement du Centre un personnage fictif de dessin animé en quête d'une paix durable.

45. Pour la troisième année consécutive, le Centre a appuyé l'initiative « Pasacalle », organisée par un consortium d'organisations gouvernementales dirigé

par Transparencia, visant à compléter la célébration de la fête nationale du Pérou le 28 juillet par des activités folkloriques et culturelles. La célébration de cette journée nationale, qui donne typiquement lieu à des parades de style militaire, s'est accompagnée de danses folkloriques, de manifestations sportives et d'expositions artistiques pour mieux sensibiliser la population en général, et la communauté scolaire en particulier, à une culture de la paix; plus de 20 000 étudiants ont pris part aux festivités, et 362 centres nationaux d'éducation, les médias nationaux, le bureau local de gestion de l'enseignement, et diverses organisations non gouvernementales ont également participé activement à cette journée. Cette aide novatrice s'est traduite par l'adoption de la résolution ministérielle 0352-2006, qui rend hommage à une nouvelle façon de célébrer la fête nationale. Cette résolution interdit par ailleurs l'utilisation des pistolets d'enfant ou autres armes factices durant les festivités organisées à cette occasion. Les bureaux au Pérou de l'UNICEF, de l'UNESCO, et du Centre d'information des Nations Unies, tous membres de CASA, ayant pris part au projet « Pasacalle », celui-ci est devenu une nouvelle initiative de CASA.

46. Le 14 juin 2007, un atelier national à l'intention des représentants du Ministère de l'éducation et des districts scolaires a été organisé par le consortium d'organisations non gouvernementales, en vue de promouvoir l'intégration d'une culture de la paix dans les programmes scolaires.

IV. Effectifs, financement et administration

47. Au cours de la période à l'examen, le Centre a fait l'objet d'un changement structurel interne visant à renforcer sa capacité de relever les défis et de répondre aux demandes toujours plus nombreuses qu'il reçoit. Plus précisément, la nomination d'un directeur adjoint en mai 2006 a contribué à resserrer les relations avec les États Membres et d'autres organismes des Nations Unies, à faciliter les courants d'information avec le Siège et à accroître la participation du Centre à la mise en œuvre interorganisations de la Déclaration du Millénaire. En outre, la création d'un poste de fonctionnaire des relations extérieures a contribué au renforcement des relations avec les donateurs ainsi qu'à l'élaboration de nouvelles approches en matière de collecte de fonds.

48. Au cours de la période à l'examen, du personnel temporaire a été recruté pour aider le Directeur à mettre au point des instruments de suivi et à effectuer des évaluations d'impact à la fin des projets et des cycles de financement par les donateurs. Ces instruments de suivi et d'évaluation sont mis au point à la demande et en fonction des recommandations des donateurs.

49. Quatre postes d'expert associé dans les domaines du désarmement et du développement, des armes de destruction massive, des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité et de l'éducation pour la paix et le désarmement restent à pourvoir au Centre. Pourvoir ces postes contribuera considérablement au renforcement de la capacité du Centre, qui encourage les États Membres à recenser des candidats.

50. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1986, le Centre a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient faire pour appuyer ses activités principales et ses programmes. Pendant la période considérée, des contributions volontaires d'un montant de

1 999 063,49 dollars¹ ont été reçus. Le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements britannique, colombien, espagnol, guyanais, mexicain, panaméen, péruvien et suédois ainsi que la Commission européenne, pour leurs généreuses contributions financières et leur soutien aux activités du Centre. Pour assurer la poursuite des opérations du Centre, il est indispensable que le gouvernement du pays hôte verse à ce dernier chaque année et en temps opportun des contributions financières. Le Secrétaire général invite donc le gouvernement du pays hôte à continuer de respecter ses engagements de fournir un appui financier général au Centre. On trouvera à l'annexe I l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'exercice 2006.

51. Le Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement mondial et régional du Bureau des affaires de désarmement a également alloué au titre des activités du Centre un financement complémentaire s'élevant à 93 087,60² dollars. En outre, 142 125³ dollars ont été versés au titre de l'appui aux activités du Centre en Colombie et dans quatre pays du MERCOSUR. Ces fonds ont été gérés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies au titre d'une initiative interorganisations coordonnée. Le partage des coûts et le versement de contributions en nature par d'autres organismes des Nations Unies et d'autres entités gouvernementales ont permis au Centre de mener des travaux dans sept États, à savoir le Brésil, la Colombie, le Guatemala, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude pour ces contributions aux activités du Centre.

52. Au cours de la période à l'examen, le Centre s'est heurté au difficile défi de l'absence de ressources de base conjugué au fait que l'actuel cycle de financement des principaux donateurs prenait fin ainsi que plusieurs projets financés par les donateurs. Il est donc proposé que les États Membres envisagent des solutions de rechange pour assurer la stabilité des ressources de base, sans quoi, les capacités du Centre de répondre aux demandes de plus en plus diverses et nombreuses des États pourraient être gravement compromises.

¹ Pour 2006 : Guyana, 1 020 dollars; Mexique, 5 000 dollars; Panama, 1 000 dollars; Pérou, 60 000 dollars; et pour 2007 : Colombie, 2 286 dollars; Espagne, 269 100 dollars; Royaume-Uni, 232 892,15 dollars; Suède, 569 374,96 dollars; et Commission européenne, 858 390,38 dollars.

² Pour 2006 : Fonds d'affectation spéciale des activités de désarmement mondial et régional des Nations Unies, 93 087,60 dollars (Espagne, 24 441,60 dollars et Commission européenne, 68 646 dollars).

³ Versés aux autres organismes dans le contexte d'une coordination interorganisations, 142 125 dollars (Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime, Brésil, 45 741 dollars et Pays-Bas, 96 384 dollars). Ces fonds en provenance du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime au Brésil ont été versés au Centre par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime/Programme des Nations Unies pour l'aide au développement-Pérou au titre de l'assistance préparatoire en vue de la ratification de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et de son troisième Protocole (trafic d'armes à feu) par les pays du MERCOSUR ci-après : Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay. Les fonds en provenance des Pays-Bas ont été versés par l'intermédiaire de l'ambassade des Pays-Bas en Colombie et alloués au titre du projet de la formation des formateurs en Colombie, et transférés au Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime de Colombie au titre de la coordination, de l'organisation et de l'exécution des activités liées aux cours de formation.

V. Observations et conclusions

53. Le Centre a adapté sa structure organisationnelle et son approche opérationnelle pour réagir rapidement et avec souplesse aux demandes de plus en plus variées et nombreuses que lui adressent les États. Conformément au principe du système unique des Nations Unies, il a contribué à l'amélioration de suite donnée, à l'échelle du système, à la mise en œuvre des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans divers pays de la région.

54. À l'occasion de la célébration de son vingtième anniversaire, le Centre procède à l'évaluation et à l'analyse de son rôle de catalyseur, de tribune et de prestataire de services dans les domaines de la paix, du désarmement et du développement.

55. Au cours de la période à l'examen, la collaboration plus étroite entre les services régionaux de répression, dont témoignent l'intensification sensible de l'échange d'informations et les saisies d'armes à feu illicites signalées dans toute la région, a constitué un résultat concret et mesurable des stages de formation normalisés au renforcement des capacités entrepris par le Centre et ses partenaires.

56. Les efforts du Centre en matière de prise en compte de l'égalité des sexes se sont traduits par une participation accrue des femmes aux postes clefs de prise de décisions au sein des structures de direction de la formation aux techniques d'enquête dans les États de la région, en sus de l'augmentation du nombre des participantes aux cours de formation multisectorielle rendus possibles par le Centre.

57. Au Pérou, la promulgation d'un décret ministériel interdisant l'utilisation de pistolets d'enfant ou autres armes factices durant les festivités nationales a aussi été directement imputable aux activités de mobilisation et de sensibilisation menées par le Centre et ses partenaires dans le domaine de l'éducation pour la paix.

58. Ces acquis ont été possibles grâce à l'appui du Bureau des affaires de désarmement aux activités du Centre sur le terrain, aux contributions généreuses des pays donateurs, à la participation indispensable des États Membres et au partenariat plus étroit avec les organisations régionales et internationales et les organisations non gouvernementales.

59. Pour maintenir les programmes d'activités avant-gardistes du Centre, il est indispensable de continuer d'allouer des contributions volontaires à ce titre. Néanmoins, le financement de base des opérations du Centre est tout aussi important pour assurer la progression constante de la mise en œuvre des programmes dans les domaines de la paix, du désarmement et du développement.

60. Le Secrétaire général compte sur le soutien et la coopération continus et croissants des États Membres et des organisations intéressées pour assurer le bon fonctionnement du Centre.

Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix,
le désarmement et le développement en Amérique latine
et dans les Caraïbes pour l'exercice 2006^a**

	<i>En dollars É.-U.</i>
Solde du Fonds au 31 décembre 2005	698 274
Recettes, 1 ^{er} janvier-31 décembre 2006	
Contributions volontaires ^b	1 056 100
Intérêts créditeurs	66 259
Recettes diverses	93 622
Total partiel	1 914 255
Dépenses, 1 ^{er} janvier-31 décembre 2006	1 396 296
Solde du Fonds au 31 décembre 2006	517 959

^a Ces informations reposent sur l'état financier pour la période de 12 mois prenant fin le 31 décembre 2006. En 2006, des contributions ont été reçues de la Colombie (4 143 dollars), du Guyana (1 020 dollars), du Mexique (5 000 dollars), du Panama (1 000 dollars), du Pérou (60 000 dollars), du Royaume-Uni (435 700 dollars), de la Suède (507 731 dollars) et de la Commission européenne (41 506 dollars).

^b Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, des contributions supplémentaires d'un montant total de 1 662 943 dollars ont été reçues de la Colombie (2 286 dollars), du Royaume-Uni (232 892 dollars), de la Suède (569 375 dollars) et de la Commission européenne (858 390 dollars).

Annexe II

Activités prévues du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour lesquelles des fonds sont sollicités

Projet I

Titre

« Favoriser le débat sur la paix, le désarmement et la non-prolifération »

But

L'objectif principal de ce projet consiste à promouvoir à l'intérieur des États et entre eux le dialogue consacré à la paix, au désarmement et à la non-prolifération, grâce à des consultations et à des ateliers nationaux. Ce projet vise à sensibiliser les actuels décideurs aux questions pressantes en matière de paix, de désarmement et de prolifération dans la région et à faciliter l'élaboration de plans de travail nationaux concernant les questions d'éducation pour la paix. Conformément à la résolution 57/60 de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 2002, il favorisera également une plus grande synergie entre les programmes nationaux et sous-régionaux de désarmement et de non-prolifération ainsi que l'appui à la formulation de plans de travail plus cohérents dans ces domaines.

Lieu

La Paz

Durée

Six mois

Nombre de participants

Trente-trois pays de la région : Antigua et Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Prévisions de dépenses

	<i>En dollars É.-U.</i>
Personnel de projet (4)	120 000
Frais d'opération et de mise en œuvre	15 000
Frais de voyage des participants	35 000
Frais de voyage des experts	20 000

	<i>En dollars É.-U.</i>
Frais de voyage du personnel	20 000
Frais d'interprétation	10 000
Documentation destinée aux ateliers	10 000
Total	230 000

Projet II

Titre

« Un dialogue sur les questions de sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes »

But

Ce projet vise au premier chef à promouvoir, dans les intervalles de temps entre les conférences biennuelles des ministres de la défense des Amériques, un dialogue entre les pays concernés d'Amérique latine et des Caraïbes sur les questions de défense et de sécurité hémisphériques. Il a aussi pour objet d'explorer les synergies entre les programmes des conférences des ministres de la défense des Amériques et l'action actuellement menée par les États et les organisations internationales face aux menaces et aux défis en matière de sécurité continentale. Ce dialogue sera également l'occasion pour les représentants des ministères de la défense et des affaires étrangères d'échanger des informations sur les priorités et les préoccupations en matière de défense. Enfin, ce projet améliorera la capacité du Centre en matière de collecte d'informations et de suivi des tendances et priorités régionales liées à la défense et à la sécurité.

Lieu

Managua

Durée

Six mois

Nombre de participants

Trente-trois pays de la région : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne de).

Prévision de dépenses

	<i>En dollars É.-U.</i>
Personnel du projet (4)	135 000
Frais de fonctionnement et de mise en œuvre	15 000
Frais de voyage des participants	30 000
Frais de voyage des experts	12 000
Frais de voyage du personnel	12 000
Interprétation	7 000
Documentation destinée aux ateliers	10 000
Total	221 000

Projet III*Titre*

« Le désarmement dans une optique d'égalité des sexes »

But

Le principal objectif de ce projet consiste à faire mieux comprendre aux décideurs (parlementaires) l'impact de l'appartenance sexuelle sur la criminalité et la violence armée, et ce en approfondissant le dialogue entre les parlementaires et les organisations de femmes. Le projet offrira aux États et aux représentants de la société civile, entre d'autres, l'occasion d'examiner la notion de prise en compte de l'égalité des sexes dans le contexte du désarmement et son incidence sur le développement social, économique et politique de la région. Il vise par ailleurs à faciliter la conception de plans de travail nationaux de lutte contre la criminalité et la violence armée et, enfin, à établir un réseau régional consacré à l'égalité des sexes dans le contexte du désarmement pour la région des Caraïbes.

Lieu

Bahamas

Durée

Six mois

Nombre de participants

Les 13 pays de la région anglophone des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Prévision de dépenses

En dollars É.-U.

Personnel du projet (4)	120 000
Frais de fonctionnement et de mise en œuvre	15 000
Frais de voyage des participants	16 000
Frais de voyage des experts	20 000
Frais de voyage du personnel	12 000
Documentation destinée aux ateliers	10 000
Total	193 000
